

ELECTIONS AU CCE

Le bénéfice de l'âge vaut mieux que le bénéfice du doute !

Les élections du bureau et des commissions du CCE transitoire figuraient à l'ordre du jour d'une séance qui s'est tenue le 12 juin 2009.

L'ultimatum, adressé par la CGT aux syndicats qui ont, n'en déplaise à Marc CHAUVELOT remporté la majorité des suffrages (CFDT, SUD, CGC, SNJ), n'a pas permis d'aboutir à un consensus comme on pouvait hélas le pressentir. La CGT, en effet, persiste à revendiquer le Secrétariat du CCE, mettant en avant les 31% (ou les 35% après son mariage avec l'ex CSA) que lui ont accordés les salariés de France Télévisions.

C'est donc un bureau composé de représentants d'une Intersyndicale qui partage des positions communes sur la problématique de l'entreprise unique de France Télévisions et sur les combats essentiels à mener pour la défense des intérêts des salariés, qui a été élu.

Comme son tract du 10 juin 2009 (« La CGT propose ») le laissait clairement entendre, la CGT a uniquement raisonné en logique d'affrontement, insistant sur un blocage qui n'a en soi aucune raison d'être s'il se dégage une vision commune des priorités sur les débats et les combats à mener dans les prochains mois.

Le dernier tract de la CGT, commentant le résultat de l'élection du CCE mérite quelques commentaires :

- ✓ Qualifier la séance « d'accablante » ou de mascarade ne démontre pas un grand respect pour les suffrages des salariés qui ont eu l'immense tort de ne pas donner la majorité à la CGT et à son allié en voie d'extinction (ou d'absorption), FO.
- ✓ Quant au bénéfice de l'âge, il s'agit d'une disposition du Code du Travail pour départager des candidats ayant le même nombre de voix. Ce n'est pas nous qui l'avons inventée et la CGT n'a jamais refusé le bénéfice de cette clause quand ça l'arrangeait. Un Secrétaire du Comité de Groupe avait été ainsi élu, la CFDT étant à l'époque le syndicat qui avait le plus grand nombre de sièges. Elle s'était alors inclinée devant le résultat du scrutin et n'avait pas jugé utile de faire des commentaires désobligeants comme ce qui figure dans le tract de FO (« La retraite à 70 ans »).
- ✓ Lors de l'élection du bureau du CCE transitoire, un candidat de la CGT a d'ailleurs été élu au bénéfice de l'âge au poste de Trésorier. Il a immédiatement démissionné dans un accès de susceptibilité soudain estimant que ses immenses compétences n'avaient pas été prises en compte et ne souhaitait pas être retenu que sur son état civil. Dans la menace de blocage, clairement affichée par la CGT, valider les pouvoirs du trésorier (CGT) aurait fait désordre avec un refus de valider ceux de la Secrétaire (CFDT).

- ✓ Marc CHAUVELOT a cédé sa place à François MARLIN, représentant élu de la Martinique, pour la candidature au poste de Secrétaire. Sachant qu'en cas d'égalité des voix, lui-même n'aurait pas été élu, il ne prenait pas grand risque à « tenter un coup », d'autant que les élections de RFO vont se dérouler dans les prochaines semaines et que tout est bon pour grappiller quelques suffrages.

Nous ne doutons pas que si la CGT parvient à obtenir la majorité absolue des représentants au CCE, elle saura renouveler à François MARLIN l'occasion d'être élu, ce que ne lui ont pas permis les affreux réactionnaires de l'intersyndicale qui a été élue au bureau !

Restons sérieux, personne ne conteste les mérites personnels de François MARLIN et personne n'a pour propos d'exclure RFO de toute représentation au CCE, comme l'affirme le dernier morceau de bravoure éditorial publié par l'ex CSA à RFO. Pour la CFDT, tous les représentants sont légitimes et toutes les questions sont à traiter avec la même détermination.

Rappelons tout simplement qu'en raison du blocage de la CGT lors du processus électoral à RFO, plusieurs élus de l'Outre-Mer, quelle que soit leur appartenance syndicale, ne pourront pas siéger dans les prochaines semaines, ce qui est évidemment un résultat très positif pour la démocratie.

- ✓ Quant à l'ouverture réclamée par la CGT, elle devrait se manifester concrètement par le partage de valeurs communes et rien n'est irrémédiable, des discussions doivent avoir lieu entre organisations syndicales pour tout ce qui concerne les présidences et les membres des commissions du CCE. Nous verrons bien, au vu de convergences qui se feront jour sur les questions à traiter et les actions les plus appropriées pour y parvenir, s'il est possible de dépasser cette guerre de tranchées qui n'est pas de notre fait.
- ✓ La CGT prétend que l'ordre du jour n'a pas été traité intégralement. C'est vrai. Néanmoins, certaines questions telles que la représentation du CCE au CI ORTF ne pouvaient être traitées en séance au vu de la disparition (espérons le momentanée) de l'AESPA et de l'impossibilité de déterminer, pour le moment, le nombre de représentants de France Télévisions au CI ORTF.
- ✓ Le report de l'examen du règlement intérieur a été également demandé par toutes les organisations syndicales, en raison de la remise tardive du projet établi par la Direction, présentant de grosses divergences avec le Code du Travail et dont il convient de vérifier toutes les dispositions. Quant aux pouvoirs dévolus au Secrétaire et au Trésorier, la CGT (de France 2) estime que c'est au bureau d'en définir le contenu alors qu'il s'agit essentiellement d'une liste de délégation d'ordre financier, immobilier, juridique, etc... C'est donc la CGT qui a demandé le report de ce point.

Ces quelques précisions auront sans doute des suites dans les prochaines semaines si la surenchère électorale continue de produire des contre-vérités ou des mensonges par omissions.

Paris, le 17 juin 2009